

*Droits de la personne*

gouvernement disposé à remanier une loi sur les secrets officiels périmée et dangereusement vague et à cesser d'avoir recours à des procédures mal définies comme des mandats de main-forte, sera en meilleure posture pour défendre les droits de la personne dans le monde. Ce sont là des projets que nous réaliserons.

Deuxièmement, nous ne cesserons jamais de clamer notre attachement aux libertés fondamentales pour toute l'humanité. Nous le ferons chaque fois que nous en aurons l'occasion et nous poserons des gestes concrets devant la communauté internationale. C'est ainsi que notre gouvernement appuiera activement la désignation d'un commissaire aux droits de la personne aux Nations unies.

Troisièmement, nous respecterons les principes auxquels souscrivent ouvertement et constamment tous les Canadiens. Nous supprimerons toute aide aux gouvernements qui ne respectent pas ouvertement les droits de la personne et nous ne servirons pas d'organismes comme la SEE pour réaliser en coulisse ce que nous condamnons en paroles.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Quatrièmement, nous allons nous montrer à la fois déterminés et réalistes à l'égard des desseins de l'Union Soviétique. Ce que l'on peut dire de plus indulgent du gouvernement actuel dans ses rapports avec l'Union soviétique, c'est qu'il se montre particulièrement naïf sur les desseins des Soviétiques.

Le conseiller du premier ministre en matière d'affaires extérieures admet qu'il aurait aimé mieux passer sous silence les récentes activités d'espionnage soviétique au Canada, car il se demandait comment réagirait le gouvernement soviétique si le peuple canadien était mis au courant. Quand l'affaire a été exposée, le premier ministre essaya de la minimiser, car il s'inquiétait, disait-il, des conséquences pour nos échanges avec l'Union Soviétique. Et cette semaine, nous avons vu comment notre premier ministre a été à peu près le seul des chefs de l'OTAN à ne pas se préoccuper de l'expansion progressive des forces du pacte de Varsovie en Europe centrale.

Pareille naïveté joue contre l'intérêt national du Canada. L'Union Soviétique continuera à acheter nos grains et d'autres produits parce qu'elle en a besoin et parce que nous pouvons les lui fournir au moment voulu à un prix raisonnable. C'est là l'essence de la politique commerciale soviétique et on ne la changera aucunement en adoucissant nos positions vis-à-vis des espions ou des droits de la personne. Sur la concentration des militaires en Europe centrale et les activités d'expansion en Afrique, le Canada, tout comme les pays de l'OTAN, ne doit pas fermer les yeux, mais réagir avec énergie et efficacité comme l'ont proposé le président Carter et le président Giscard d'Estaing.

Enfin, et cela est de la plus haute importance, nous donnerons à nos engagements vis-à-vis des droits de la personne une priorité légitime lorsque nous formulerons la politique étrangère du Canada, comme l'ont fait les États-Unis.

J'ai commencé par la Déclaration des droits. Les principes énoncés si éloquentement par le très honorable député de Prince-Albert dans la Déclaration des droits sont des principes réels. Ils résument les croyances les plus essentielles de notre société, notre véritable raison d'être comme nation, et les Canadiens ont le droit de s'attendre à ce que ces principes réels

[M. Clark.]

aient effectivement une signification dans les politiques de leur gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Première-ment monsieur, l'Orateur, j'aimerais remercier le leader de l'opposition (M. Clark) pour ses bonnes paroles à mon endroit. En même temps, je m'inquiète de voir combien sont présents cet après-midi parmi les nombreux ministres du gouvernement, du cabinet dont le nombre de membres s'est multiplié.

La Chambre est saisie d'une question d'importance primordiale pour tous ceux qui croient à la liberté et trois ministres sont ici présents. Cela illustre bien l'attitude du gouvernement actuel et démontre que l'on a sapé les libertés fondamentales à un point jamais atteint à mon époque et je suis ici depuis longtemps. Le leader de l'opposition a cité un certain nombre d'exemples.

Où va le Canada? Cette question hante l'esprit de tous les Canadiens à l'heure actuelle. Qu'advient-il des droits de la personne et des libertés fondamentales? Qu'advient-il des droits internationaux garantis par des accords auxquels l'U.R.S.S. a solennellement souscrit mais qu'elle viole sans vergogne? C'est ce dont je vais parler aujourd'hui.

Je vais simplement faire une brève allusion à une distinction qu'on m'a conférée. Le chef de l'opposition a parlé d'un titre honorifique que m'a remis l'Ukrainian Free University de Munich, en Allemagne, une université composée d'hommes et de femmes qui, pour mieux servir la cause de la liberté, ont quitté leur pays et brandissent bien haut l'étendard de la liberté.

Je rappelle tout particulièrement que MM. W. Yaniv, recteur, et Sakaluk, vice-recteur, sont venus à Saskatoon participer à la cérémonie de remise de cette distinction; de tous les honneurs qui m'ont été accordés au fil des ans, aucun ne m'a plus vivement touché.

A compter du moment où nous nous sommes rendus dans l'Ouest du Canada, à Carlton dans les Territoires du Nord-Ouest en 1903, je me suis rendu compte de l'injustice dont étaient victimes ceux qui n'appartenaient pas aux deux races fondatrices. J'ai été témoin de cas scandaleux de discrimination fondée sur l'origine ethnique. J'ai décidé quand j'avais dix ou onze ans que je consacrerai ma vie à mettre fin au Canada à la discrimination fondée sur la race, la couleur ou d'autres motifs.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** J'ai été témoin des mauvais traitements infligés aux Indiens. Nous demeurions près de l'ancienne piste de Carlton-Edmonton-Swan River-Winnipeg. Les charrettes de la rivière Rouge passaient encore non en longues caravanes mais cinq ou six à la file. Nous avons vu des gens de l'Europe continentale être traités d'une manière aussi injuste que peu chrétienne.

Chacun d'entre nous porte en soi quelque chose de distinctif, quelque chose qui lui a été donné par le Tout-Puissant, sans aucun doute. Un petit nombre se laisse diriger par elle. En définitive, ce petit nombre deviendra le grand nombre si l'entreprise éprouvée est réalisée pour le bien-être de la population en général.